Commune de
RIVES-d'AUTISE
Nieul-sur-l'Autise & Oulmes

Listes des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du 01 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de RIVES-D'AUTISE se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil de Nieul-sur-l'Autise, sous la présidence de Mme Mélanie MOINARD, Maire de Rives-d'Autise.

Présents : Mme MOINARD Mélanie, M. GEROME Philippe, Mme RISTOR Mathilde, M. OUVRARD Roland, Mme MALLET Sophie, M. COIRIER Jannick, M. CHAUVET Bruno, Mme BOBINEAU Sylvie, M. GOBIN Stéphane, Mme. ROUET Delphine, M. RAVARD Stéphane, M. POUVREAU Mickaël, Mme ROUX Line, M. GUILBAUD Jérôme M. BRODEAU Flavien, Mme JAUZELON Eva, Mme NOUZILLE Valérie, M. BUGEAUD Cyril, Mme CHOPIN Adeline.

Excusés **:** Mme SIMON Christie (pouvoir à RISTOR Mathilde), Mme RASSINOUX Elodie (pouvoir à MALLET Sophie), M. POITIERS Patrice (pouvoir à BUGEAUD Cyril), Mme DUDOIGNON Sophie.

Secrétaire de séance : Mme CHOPIN Adeline.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-trois, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

N° d'ordre	Objet de la délibération	Décision
2026-06-01	**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**	NOMME à l'unanimité
2026-06-02	**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 MAI 2026**	ARRETE à l'unanimité
2026-06-03	**COMPPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**	PREND ACTE à l'unanimité
2026-06-04	**DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX**	DESIGNE à l'unanimité
2026-06-05	**DESIGNATION DES REPRESENTANTS E LA COMMUNE AUS EIN DE LA COMMISSON LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**	DESIGNE à l'unanimité
2026-06-06	**ACCUEIL DES MEDECINS – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIERE**	APPROUVE (1 Abstention)
2026-06-07	**REMBOURSEMENT D'ACOMPTE SUITE A UNE ANNULATION DE LOCATION DU CENTRE DU VIGNAUD**	APPROUVE à l'unanimité
2026-06-08	**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PLACE ANDRE FAUCHER**	APPROUVE à l'unanimité
2026-06-09	**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE DES LOGES**	APPROUVE à l'unanimité

……

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mélanie MOINARD

Document affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales, le 08/06/2026.

DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU
01 JUIN 2026

La Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 01 juin 2026.
Document publié sur le site internet de la Commune de Rives-d'Autise pour une durée minimale de 2 mois à compter du 01 juin 2026.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Ile Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (https://www.telerecours.fr)